
CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

ANNÉE 1947

Service des Commissions

BULLETIN DES COMMISSIONS

**AFFAIRES ÉCONOMIQUES,
DOUANES ET CONVENTIONS COMMERCIALES**

Jeudi 13 Février 1947. — *Présidence de M. Armengaud, président.* — Le Président a rendu compte à la commission de la visite qu'il a faite, accompagné de M. Charles-Cros, à M. Leenhardt, président de la commission des affaires économiques à l'Assemblée Nationale, notamment en vue de la recherche d'une méthode de travail visant autant que possible à la répartition entre les deux commissions des questions économiques à l'étude ou dont l'examen doit être envisagé. Le président a communiqué, d'autre part, les résultats de ses entretiens successifs avec M. André Philip, Ministre de l'Économie nationale et M. Ambroise Croizat, Ministre du Travail, au cours desquels est apparue la nécessité d'assortir les travaux de la Commission de liaisons constantes avec chacun des Départements ministériels intéressés.

La Commission a ensuite entendu un exposé de M. Nathan,

directeur des relations économiques extérieures au Ministère de l'Économie nationale, sur les problèmes français du commerce extérieur. Après avoir passé en revue les chapitres essentiels du plan général d'importation, M. Nathan a abordé l'examen des conditions de réalisation de nos exportations. Ces dernières, qui constituent aujourd'hui plus que jamais l'élément essentiel de notre système, se heurtent à de nombreuses difficultés, qui ont leur source tant dans les conditions de la production nationale que dans l'organisation des marchés extérieurs. M. Nathan a énuméré ensuite les moyens mis en œuvre pour surmonter ces obstacles et communiqué les résultats acquis dans ce domaine pendant l'année écoulée, en laissant à la commission le soin de tirer de ces observations les conclusions qui s'imposent.

Sur l'invitation du président, M. Nathan répondit enfin aux questions posées par MM. Mermet-Guyennet, Bardou-Damarzid, Sauer, Debray et Rochereau, en insistant avec ce dernier sur la nécessité pour notre pays de s'assurer immédiatement des positions commerciales en Amérique latine, où la France devra substituer son influence à l'influence allemande.

A la suite des interventions de Mme Vialle et de MM. Charles-Cros et Colardeau et sur la proposition de son président, la commission a émis le vœu que tous les problèmes économiques soient étudiés et résolus dans le cadre indivisible de l'Union française. Le désir a été exprimé qu'un rapport sur cette question soit présenté à la commission par les soins du Ministère de la France d'Outre-Mer.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Mercredi 12 Février 1947. — *Présidence de M. Salomon Grumbach, président.* — La commission a examiné dans son ensemble le problème de la Sarre ; le président a fait un large exposé au cours duquel il a envisagé les principales questions que pose le rattachement économique du bassin minier de la Sarre à l'économie française et a parlé notamment des récentes décisions du Gouvernement français établissant une frontière douanière entre la Sarre et l'Allemagne. Le président a constaté que, lors de la dernière consultation électorale qui a eu lieu dans le Sarre, 90 0/0 des électeurs s'étaient prononcés pour des candidats appar-

tenant à des partis favorables au rattachement économique avec la France. Il a, pour terminer, donné quelques précisions sur la production actuelle et future de la Sarre, en charbon et en minerai de fer.

M. Sérot s'est ensuite élevé contre l'ouverture complète de la frontière entre la France et la Sarre, ce qui occasionnerait des désagréments aux populations françaises de nos provinces de l'Est.

M. Ott a exprimé son inquiétude au sujet du statut futur de la Sarre et des difficultés que l'on rencontrera pour appliquer le système d'un rattachement économique sans rattachement politique.

M. Primet a souligné tout l'intérêt que présente pour notre pays l'exploitation des mines de la Sarre malgré l'insuffisance de sa production agricole, mais il a précisé qu'il serait nécessaire d'investir des capitaux français très importants pour ramener la production sarroise à son niveau d'avant-guerre.

Après un débat auquel prirent part également MM. Jullien, le général Delmas, Villard, Mme Patenotre et M. Pezet, la commission a décidé d'examiner au cours de sa prochaine séance la question de la démocratisation et de la dénazification de l'Allemagne et de réserver pour la séance suivante le problème du fédéralisme.

La commission a désigné à l'unanimité M. Pezet pour participer aux travaux de la commission des finances en exécution de l'article 26 du règlement.

AGRICULTURE

Mercredi 12 février 1947. — *Présidence de M. Dulin, président.* — La Commission a entendu des exposés de MM. Dormann, Président du Comité d'Administration des Caisses Centrales des Mutuelles agricoles, Vimeux, Vice-Président du Conseil Supérieur de la Mutualité agricole, et Astier, Président de la Fédération nationale de la Mutualité et de la coopération agricoles, sur le projet de statut de la Mutualité agricole.

M. Dormann s'est particulièrement attaché à retracer les efforts faits pour harmoniser les assurances sociales dans l'agri-

culture et le régime général pratiqué dans le commerce et l'industrie. Il a en outre attiré l'attention de la Commission sur les difficultés du financement des charges sociales résultant de ce régime.

M. Vimeux a insisté sur la nécessité de donner au monde agricole un statut de la Mutualité agricole adapté aux circonstances. Il a demandé le retour au régime de l'élection et de la gestion par les intéressés eux-mêmes.

M. Astier a repris, pour les souligner, les points principaux déjà évoqués par ses collègues : nécessité de maintenir à la mutualité agricole la gestion des risques qu'elle administre à la plus grande satisfaction de tous, le plus économiquement possible ; nécessité de revenir au régime de l'élection, difficulté du financement de ces charges sociales.

Après un long échange de vues sur le problème, le Président propose à ses collègues d'adopter la motion suivante précédemment adoptée par la Commission de l'Agriculture de l'Assemblée Nationale :

« Estimant qu'une application satisfaisante des lois sociales à l'agriculture n'est possible que si l'on tient compte des conditions de la vie rurale, la Commission de l'Agriculture, tout en s'affirmant pour l'unité nécessaire de la politique générale de sécurité sociale et en se prononçant pour l'égalité des avantages et des droits entre les salariés agricoles et les travailleurs des autres professions, considère que la gestion [des risques sociaux s'appliquant à l'agriculture, qu'il s'agisse des allocations familiales, des assurances sociales, des accidents du travail ou de l'assurance-vieillesse, doit être assurée par les caisses mutuelles agricoles dont les Conseils d'administration doivent être composés de représentants élus des exploitants agricoles et des salariés agricoles. »

La motion a été adoptée à l'unanimité.

M. Dadu a été nommé rapporteur de la proposition de résolution de M. Dulin (n° 16) relative à la mise en place des engrais de printemps.

FINANCES

Mercredi 12 février 1947. — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — La commission a tout d'abord entendu l'exposé de son rapporteur général, M. Alain Poher, sur le projet de loi portant ouverture et annulation de crédits éomme conséquence des modifications apportées par M. Léon Blum à la composition du cabinet qui a précédé le cabinet actuel.

La commission, adoptant le point de vue de son rapporteur, a préféré reprendre les chiffres proposés par le projet gouvernemental plutôt que ceux figurant dans le projet transmis par l'Assemblée Nationale.

Elle a ensuite examiné un projet d'arrêté transmis par le Ministre des Finances et fixant le montant des recettes et des dépenses à effectuer en marks et schillings dans les zones françaises d'occupation pour le 1^{er} trimestre 1947. Elle a émis un avis favorable, mais elle a décidé de demander qu'une ventilation plus complète des différents chapitres soit opérée pour le compte à établir au titre du second trimestre.

La commission a ensuite chargé son rapporteur général de lui présenter un rapport le vendredi 14 février sur les premiers articles du projet relatif à diverses dispositions d'ordre financier; elle a également confié à Mme Roche, rapporteur spécial du budget annexe des P.T.T., le soin de présenter le même jour un projet de rapport pour avis sur le projet de loi relatif à l'exploitation en régie des transports postaux dans Paris et sa banlieue (n° 19).

Vendredi 14 février 1947. — *Présidence de M. Avinin, vice-président.* — La commission a tout d'abord entendu lecture de l'avis que son rapporteur général lui propose de transmettre au Ministre des Finances sur le projet d'arrêté portant fixation d'un compte recettes et dépenses en marks et schillings dans les zones françaises d'occupation en Allemagne et en Autriche. Elle a adopté le texte de cet avis.

La commission a ensuite entendu la lecture du rapport de Mme Marie Roche, rapporteur spécial du budget annexe des P.T.T., sur le projet d'exploitation en régie des transports postaux dans Paris et sa banlieue dont la commission est saisie pour

avis. Elle en a adopté les conclusions en opérant [toutefois une réduction symbolique de crédits à l'article 2.

Présidence de M. Alex Roubert, président. — Dans la deuxième partie de sa séance, la commission a chargé M. Avinin, rapporteur spécial du budget de l'Intérieur, de présenter un rapport pour avis sur les projets relatifs aux indemnités de fonction des Conseillers généraux de la Seine et aux indemnités de séjour et de déplacement des Conseillers généraux des départements.

Elle s'est ensuite consacrée à l'étude des premiers articles du projet de loi relatif à diverses dispositions d'ordre financier. L'étude de ce projet sera poursuivie pendant trois prochaines séances.

Les articles 2, 3, 4, 5, 6, 7 ont été adoptés ainsi qu'un amendement à l'article premier présenté par M. Dorey et tendant à ajouter la phrase suivante au 3^e alinéa dudit article :

« Les situations comptables prévues par le décret du 9 janvier 1947 seront fournies au Parlement ».

La commission s'est séparée après avoir réglé l'ordre du jour de sa prochaine séance, fixée au mardi 18 février, au cours de laquelle elle entendra notamment un exposé du Ministre des Finances sur la politique financière générale du Gouvernement.

M. Alain Poher a été nommé rapporteur du projet de loi (n° 25), adopté par l'Assemblée Nationale, relatif à diverses dispositions d'ordre financier.

M. Avinin a été nommé rapporteur pour avis :

1^o du projet de loi (n° 21), adopté par l'Assemblée Nationale, modifiant l'ordonnance n° 45-2400 du 18 octobre 1945, relative aux indemnités de fonction des membres du Conseil général de la Seine ;

2^o du projet de loi (n° 26), adopté par l'Assemblée Nationale, modifiant et complétant l'article 49 de la loi de finances du 30 juillet 1913, relatif aux indemnités de déplacement et de séjour alloués aux Conseillers généraux,

renvoyés, pour le fond, à la commission de l'Intérieur (administration générale, départementale et communale, Algérie).

INTÉRIEUR
(ADMINISTRATION GÉNÉRALE, DÉPARTEMENTALE
ET COMMUNALE, ALGÉRIE).

Jeudi 13 février 1947. — *Présidence de M. Léo Hamon, président.* — Le Ministre de l'Intérieur, empêché, s'étant excusé, M. Bourrel, directeur de l'Administration départementale et communale, a exposé devant la commission le mode de fonctionnement et l'état des travaux du Conseil national des services publics.

Après avoir entendu un compte rendu extrêmement complet de l'activité de cet organisme, la commission a procédé à un très riche échange de vues sur les problèmes qui concernent l'administration des collectivités locales. MM. Benoit, Couteaux, Dupic, Dujardin, Guénin, Gatuing, Poher, Vignard et Voyant ont pris notamment la parole.

Le plus urgent, comme le plus important de ces problèmes, étant indiscutablement celui de la réforme des finances locales, la commission a décidé de procéder à son étude dès sa prochaine séance ; elle a prié M. Bourrel de bien vouloir lui fournir à cette occasion toutes les indications qui lui seront nécessaires.

La Commission a ensuite procédé à la désignation des candidats chargés de représenter le Conseil de la République au sein du Conseil national des services publics, dont la nomination sera soumise à l'approbation du Conseil de la République lui-même :

Ont été désignés : MM. Bollaert,
Dujardin,
Verdeille,
Vignard.

M. Rogier a été chargé, d'autre part, de représenter la commission au sein de la commission des finances, conformément à l'article 26 du Règlement.

M. Bollaert a été nommé rapporteur du projet de loi (n° 21) modifiant l'ordonnance n° 45-2400 du 18 octobre 1945 relative aux indemnités de fonctions des membres du Conseil général la Seine.

M. Bollaert a été nommé rapporteur du projet de loi (n° 26) modifiant et complétant l'article 49 de la loi de finances du 30 juillet 1913 relatif aux indemnités de déplacement et de séjour allouées aux conseillers généraux.

JUSTICE ET LÉGISLATION CIVILE, CRIMINELLE ET COMMERCIALE

Vendredi 7 février 1947. — *Présidence de M. Marcel Villard, président.* — Après avoir pris connaissance des décisions de la conférence des présidents, les commissaires ont procédé à un échange de vues sur les méthodes et l'ordre des travaux de la commission. Il a été décidé, en particulier, que des commissaires pourraient être désignés pour suivre officieusement à l'Assemblée Nationale l'étude des textes intéressant la commission.

MOYENS DE COMMUNICATION ET TRANSPORTS (POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES, CHEMINS DE FER, LIGNES AÉRIENNES, etc.)

Jeudi 13 février 1947, à 10 heures. — *Présidence de M. Julien Brunhes, président.* — La commission a procédé à l'examen du projet de loi, adopté par l'Assemblée Nationale, autorisant l'exploitation en régie des transports postaux dans Paris et sa banlieue.

Après avoir admis le principe de cette réforme, elle s'est prononcée pour une modification de l'article 3 du projet en vue d'assurer dans les meilleures conditions le recrutement du personnel nécessaire.

La commission a désigné M. Masson pour rapporter le projet de loi en séance publique.

Enfin, sur la proposition de son président, elle a décidé de prendre contact avec les représentants de divers syndicats et groupements professionnels de transporteurs dont l'activité intéresse les moyens de communications et les transports.

Jeudi 13 février 1947, à 17 heures. — *Présidence de M. Julien Brunhes, président.* — La commission a adopté le projet de rapport établi par M. Masson sur le projet de loi autorisant la mise en régie des transports postaux dans Paris et sa banlieue.

MARINE ET PÊCHES

Jeudi 13 février 1947. — *Présidence de M. Abel-Durand, président.* — La commission s'est attachée particulièrement à l'examen du problème du prix du poisson, dont dépend le maintien ou la reprise de l'activité des marins-pêcheurs.

Elle a, d'autre part, pris acte de plusieurs vœux qui lui ont été transmis par des syndicats maritimes, concernant la cessation de la réquisition de la flotte de commerce et les mesures à prendre en vue de la protection du personnel navigant.

Ces vœux seront examinés par la commission lors de la discussion du projet de statut de la marine marchande.

PENSIONS

(PENSIONS CIVILES ET MILITAIRES ET VICTIMES DE LA GUERRE ET DE L'OPPRESSION)

Vendredi 14 février 1947. — *Présidence de M. Gatuing, président.* — La commission a désigné M. Gadoin pour participer aux travaux de la commission des finances (art. 26 du Règlement). Elle a ensuite désigné M. Jullien comme rapporteur du projet de loi n° 20 modifiant la loi validée du 29 décembre 1942 sur la révision des pensions abusives.

PRESSE, RADIO ET CINÉMA

Jeudi 13 février 1947. — *Présidence de M. Hauriou, président.* — La commission a entendu un exposé de M. Pierre Bloch, président-directeur général de la Société nationale des entreprises de presse, qui a dressé un inventaire détaillé de l'activité de la S. N. E. P. depuis sa création par la loi du 11 mai 1946. Il a insisté sur les difficultés de tous ordres qu'elle doit surmonter, notamment celle résultant de la prise en charge des dettes considérables des anciennes sociétés dont elle assure l'administration. Le transfert des entreprises confisquées au profit de la S. N. E. P., offre toutes les garanties juridiques contre une spoliation éven-

tuelle. Il a déclaré, en outre, vouloir appliquer prochainement un plan de regroupement des entreprises pour améliorer leur rendement et assurer leur rentabilité. Malgré les grosses difficultés que lui occasionnent les grèves, il est convaincu que cette nationalisation doit réussir.

Le président a remercié M. Pierre Bloch, au nom de tous les membres de la commission, de son brillant exposé.

Différentes questions furent ensuite posées à l'orateur, notamment par MM. Bène, Bouloux, Rucart, Max Boyer et Legeay.

La commission a enfin procédé à l'élection du 2^e vice-président de son bureau ; M. Legeay a été élu à l'unanimité. Elle a décidé de demander à M. Pierre Bourdan, Ministre de l'Information, de bien vouloir se faire entendre à la prochaine réunion de la commission, fixée au jeudi 20 février.

SUFFRAGE UNIVERSEL, RÉGLEMENT ET PÉTITIONS.

Vendredi 14 février 1947. — *Présidence de M. Trémintin, président.* — La commission a procédé à un large échange de vues concernant le projet de loi (n° 28) relatif au remplacement des Conseillers de la République, décédés, démissionnaires ou invalidés, dont M. Nicod a été nommé rapporteur.

Etant donné les difficultés particulières soulevées par ce texte, la commission a demandé à M. Nicod de bien vouloir rechercher en commun avec son collègue de l'Assemblée Nationale une solution capable de concilier les différents points de vue qui se sont affrontés au cours du débat.

Corrélativement à cette décision, la commission a émis le vœu que l'examen de ce texte soit retiré de l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil de la République, fixée au jeudi 20 février 1947.

TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Mercredi 12 février 1947. — *Présidence de M. Henri Martel, président.* — La commission a décidé, à la demande de plusieurs de ses membres, de reporter son ordre du jour à une prochaine réunion afin de permettre un accord des représentants des divers

groupes sur les candidatures à désigner pour la représentation du Conseil de la République auprès de certains organismes extra-parlementaires. Elle a, en outre, émis le vœu que cette représentation soit assurée au sein du Conseil Supérieur de la Sécurité sociale et de la Commission supérieure des comités d'entreprise. Les commissaires ont chargé leur bureau de faire les démarches utiles à la réalisation de ce souhait auprès du bureau de la Commission du Travail et de la Sécurité sociale de l'Assemblée Nationale.